

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 134

présenté par
M. Ciotti-----
ARTICLE 37 QUATER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VI. – À l'article L. 331-4-1 du code du sport, les mots : « à l'article 4 » sont remplacés par les mots : « aux articles 4-1 à 4-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.